



## Nouvelle fonction avec voiture de fonction, points à surveiller..

Par **Mat68**, le **31/01/2015** à **18:49**

Bonjour,

Je travaille pour pour ma société depuis 6 ans et on m'a proposé un nouveau poste.

Pour des raisons de niveau de salaire, mon entreprise m'octroie une voiture de fonction ( stipuler clairement et sans astérisque... Et non pas véhicule de service) avec mon niveau de rémunération actuel.

Au sein de ma société ce poste nécessite un véhicule de fonction et la société structure cela dans une procédure interne avec des niveaux de loyer de location qui varient suivant le type de poste.

Dans mon avenant de contrat cette procédure n'est pas stipulé et comme décrit ci-dessus il n'y a rien rien d'autre que d'écrit qu'il m'est attribué un véhicule de fonction:

Rémunération:

Salaire brut

M. X bénéficiera d'un véhicule de fonction avec un montant de budget alloué été xxxeuros/mois

Ma question est:

Qu'elles sont les choses aux quelles je dois faire attention dans mon avenant de contrat?

En plus de ce forfait mensuel. La société alloue un carte essence et badge autoroute. Dois le faire stipuler sur mon contrat?

Dois faire valoriser ce véhicule de fonction à titre indicatif? Ou cela est suffisant pour m'assurer une indemnisation si un jour on veut me supprimer le véhicule?

Merci d'avance pour vos réponses!

Par **P.M.**, le **31/01/2015** à **19:37**

Bonjour,

Une voiture de fonction constitue un avantage en nature qui doit impérativement figurer sur les feuilles de paie et je vous propose [ce dossier](#)...

Pour éviter tout litige ultérieur, il vaut mieux que l'avenant soit le plus complet et le plus

précis...